

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit, le 25 juin, à 20 heures 45

Le Conseil Municipal de la Commune de NAUVIALE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des réunions.

PRESENTS : COUFFIGNAL, CAMPELS, CARLES-DUBOC, CAVAILLES, CHINCHOLLE, GARDIN, GARROTE, GARY, GUIRAL, PEGUES, RAYNAL, SAULES, SERVIERES Ph, SERVIERES S.

ABSENT EXCUSE : TOURNEMIRE.

Madame Isabelle GARDIN a été nommée secrétaire de séance.

PRESBYTERE NAUVIALE – PLAN de FINANCEMENT

N° 2018-06-25-01

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal l'a autorisé par délibération n°2018-03-28-02 à lancer l'appel d'offre sur la base l'estimation financière de l'architecte Marie Nedellec. Il indique de par ailleurs que la Préfecture a finalisé l'instruction du dossier de demande de subvention notamment avec le comité de programmation qui a eu lieu le 20 juin 2018 en présence du secrétariat général aux Affaires Régionales.

Aussi, Monsieur le Maire propose un nouveau montant de l'opération avec le plan de financement suivant :

Total travaux et études HT :	229 765 €
- Dotation Equipement Territoires Ruraux (DETR) accordée	63 828 €
- Dotation de soutien Etat	50 525 €
- Région Occitanie	
Travaux pour l'économie d'énergie	10 000 €
Dépenses liées à la Valorisation Patrimoniale	10 000 €
- Département de l'Aveyron	38 000 €
Programme expérimental en faveur de l'habitat	
- Emprunt	57 412 €

Le conseil municipal approuve ce plan de financement et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

PRESBYTERE NAUVIALE – COMMISSION APPEL OFFRE

N° 2018-06-25-02

Monsieur le Maire fait part de la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 19 juin dernier. Le rapport du maître d'œuvre a été transmis durant cette réunion. Ce dernier est présenté au conseil municipal ainsi que les préconisations de la commission d'appel d'offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la commission d'appel d'offre et ses décisions à savoir :

Lot 1 – Démolition-Gros œuvre	
Attribution à CAPELLE Joël	50 731.20 € HT
Lot 2 – Toiture	
Attribution à LAFARGE Damien	6 566.00 € HT
Lot 3 – Menuiserie extérieure	
Attribution à BESOMBES	25 485.00 € HT
Lot 4 – Cloisons sèches	
Attribution à SANHES Jean-Claude	26 810.91 € HT
Lot 5 – Menuiserie intérieure	
Négociation prix avec les entreprises COUDERC et MARRAGOU	
Lot 6 – Chape – Carrelage - Faïence	
Négociation prix et variante économique avec les entreprises SANHES, CHAPES d'OLT et LUCAMA	

Lot 7 – Peinture	
Attribution à GASTON	10 514.15 € HT
Lot 8 – Revêtement sols	
Attribution à NF Pose	3 493.24 € HT
Lot 9 – Electricité	
Analyse complémentaire et négociation	
Lot 10 – Plomberie	
Nouvelle consultation	
Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.	

PRESBYTERE NAUVIALE – AVENANT MAITRISE OEUVRE

N° 2018-06-25-03

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 07 avril 2017 qui a attribué le marché de maîtrise d'œuvre à l'architecte Marie NEDELLEC.

Monsieur le Maire rappelle le CCAP de ce marché et notamment l'article 8 relatif à la rémunération du maître d'œuvre. L'avant-projet définitif a été accepté avant la consultation des entreprises (délibération 2018-03-28-02).

Monsieur le Maire propose de baser la rémunération définitive du maître d'œuvre sur une estimation prévisionnelle des travaux à 192 000 € HT.

Le conseil municipal approuve ce montant financier et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

VOIRIE 2018 – RESULTAT COMMISSION APPEL OFFRE

N° 2018-06-25-04

Monsieur le Maire fait part de la commission d'appel d'offre qui s'est réunie ce jour.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la commission d'appel d'offre et sa décision à savoir l'attribution du marché à l'entreprise ROUQUETTE pour un montant de 39 128.00 € HT

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

ECLAIRAGE STADE - RESULTAT COMMISSION APPEL OFFRE

N° 2018-06-25-05

Monsieur le Maire fait part de la commission d'appel d'offre qui s'est réunie ce jour.

Une première consultation a eu lieu entre le 17 novembre et le 22 décembre 2017 et la commission d'appel d'offre du 4 janvier 2018 a chargé Monsieur le Maire de demander aux entreprises une solution variante avec des ampoules LED et d'assurer la négociation du marché correspondant.

Les quatre entreprises ayant répondu à l'appel d'offre initial ont été invité par mail à proposer leur offre variante pour le 30 janvier 2018. Les quatre entreprises ont transmis leur devis à la date demandée. Ces documents ont notamment permis de compléter les dossiers de demandes de subventions.

Le 4 juin la phase de négociation était engagée avec les quatre entreprises en leur donnant la possibilité de proposer une nouvelle offre financière pour la variante LED avant le 15 juin 2018 (date limite de réception des offres).

Trois entreprises (EIFFAGE-ENERGIE, EPSIG et SDEL Rouergue) ont transmis une nouvelle proposition. L'entreprise SLR Groupe LARREN a maintenu son offre initiale.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la commission d'appel d'offre et sa décision à savoir l'attribution du marché à **EIFFAGE Energie** pour un montant de 31 038.10 € HT.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

PERSONNEL - MODIFICATION HORAIRE

N° 2018-06-25-06

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la nécessité de modifier le taux horaire d'un emploi d'Adjoint Technique territorial principal de 2ème classe, en raison de la réorganisation du temps scolaire (4 jours au lieu de 4,5 jours),

Vu l'avis favorable du CT en date du 13 juin 2018

Le Maire propose à l'assemblée,

- **la création d'un** emploi d'Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 33.50 heures hebdomadaires.

- **la suppression d'un** emploi d'Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **01 septembre 2018**,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe :

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents

TABLEAU DES EFFECTIFS

annexe à la délibération du 25/06/2018

Grade	Catégorie	Effectif	Dont T.C.	Dont T.N.C.
Filière Administrative				
Adjoint Administratif territorial principal de 2ème classe	C	1	0	1
Adjoint Administratif territorial principal de 1ère classe	C	1	1	0
Filière Technique				
Adjoint Technique principal de 2ème classe - Titulaire	C	1	0	1
Adjoint Technique 2ème classe - Titulaire	C	1	0	1
Adjoint Technique 2ème classe - Non Titulaire	C	1	0	1

TARIF ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

N° 2018-06-25-07

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les modalités de la garderie, de la cantine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION

Les tarifs suivants pour l'année scolaire 2018-2019 :

GARDERIE

Le prix du service forfaitaire sera de **85 €**.

CANTINE

Le prix du repas par enfant sera de :

3.95 € pour les enfants prenant le repas à Nauviale

3.80 € pour les enfants prenant le repas à Pruines